



Avenue du Couronnement, 42

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Chers parents,

Dès l'inscription de l'enfant, parents et école prennent l'engagement moral d'agir au mieux pour son éducation selon les axes définis dans le projet d'école, le règlement d'ordre intérieur des écoles communales et le règlement d'ordre intérieur propre à chaque établissement. Chaque année, ces outils peuvent être corrigés et au plus tard tous les trois ans.

Nous vous remercions d'avoir choisi d'inscrire votre enfant dans notre école, afin que celui-ci soit en ordre sur le plan administratif, pourriez-vous compléter sur l'honneur cette attestation.

D'avance merci.

Goevaert Catherine

Directrice

FORMULAIRE DE BONNE RECEPTION

Je, soussigné(e) père - mère - responsable légal
de l'enfant :

Date de naissance : / / Classe : Nationalité :

déclare avoir pris connaissance et adhérer aux dispositions des documents suivants :

- Projet éducatif et Projet Pédagogique du Pouvoir Organisateur.
- Projet d'école.
- Règlement d'ordre intérieur des écoles communales.
- Règlement d'ordre intérieur de l'école (mode d'emploi).

atteste sur l'honneur (cocher ce qui convient) :

O qu'il s'agit de sa première inscription dans une école belge.

Date d'entrée prévue : / /

O qu'il est en Belgique depuis moins d'un an.

Date d'arrivée de l'enfant sur le territoire belge : / /

O qu'il s'agit d'un changement d'école.

Nom de l'école précédente :

O nommer comme personnes tierces (personnes autorisées à agir en ma place) :

- La Direction et le secrétariat de l'école
 - (nom et prénom de la personne tierce) :
- Les codes de licence pour la plateforme Accès-Cible sont propres à la personne tierce et ne sont pas communicables à d'autres personnes. Attention les données détenues par les personnes tierces sont sous leur responsabilité et ne peuvent être communiquées à d'autres personnes.

Fait à, le / /

Signatures :